



Notaire malhonnête sur la succession de mon héritage

Par **Shannel**, le **08/10/2012** à **18:17**

Je m'appelle Seraphine mon frère m'a mis à la porte de chez ma maman en apprenant le décès de mon père et ensuite le décès de ma maman je suis retournée à la maison mais j'apprends que la maison est en vente par mon frère et ma sœur qui ont menti disant qu'ils sont les 2 héritiers. En voyant le notaire chargé de cette affaire je lui ai dit que je suis la 3^{ème} héritière donc de stopper la vente immédiatement le notaire veut une preuve que je suis l'héritière de ma maman car je suis adoptée elle me demande l'acte de naissance du Cameroun et que soi-disant je dois faire vite sinon ça sera trop tard alors je sais bien que sans ma signature la vente de ma maison est nulle, 2 semaines après je reviens voir le notaire elle me dit que la maison est déjà vendue donc elle a continué la vente derrière mon dos, je me fais voler par le notaire et mon frère ainsi que ma sœur que faire contre ça je n'ai plus rien plus de maison plus de famille, besoin de conseil urgent. Qui peut s'occuper de cette affaire contre un notaire qui m'escroque

Par **youris**, le **08/10/2012** à **18:41**

bjr,
avez-vous en votre possession le jugement (d'un tribunal français) prononçant votre adoption ?
s'agit-il d'une adoption simple ou plénière ?
cdt

Par **Shannel**, le **09/10/2012** à **13:46**

Je pense que sans une adoption simple mais dans les 2 cas de l'adoption ça change rien au fait que je reste héritière, la chambre des notaires m'a juste dit qu'elle m'escroque parce que le notaire a vendu ma maison mais aussi qu'elle me demande un acte supplémentaire qui ne sert à rien mon acte de naissance prouve tout et marquer dessus et sans même marquer certifier conforme

Par **youris**, le **09/10/2012** à **14:15**

bjr,
votre acte de naissance mentionnant votre adoption a-t-il été établi par l'état-civil français ?

CDT

Par **Shannel**, le **09/10/2012** à **14:27**

Ses un acte de naissance camerounai dessus il y a tou ecri ou je suis nee , par quel tribunal dinstance on ma fai ladoption dessus il y a ma mere et mon pere adoptif qui sont marier. Je suis en france depuis lage de 4 ans. Et jai aqui la nationaliter francaise en 2005

Par **youris**, le **09/10/2012** à **14:35**

bjr,
je ne suis pas sur mais il se peut qu'il soit nécessaire que votre acte de naissance soit transcrit sur les registres d'état-civil français pour prouver votre filiation.
je pense que vous devriez voir un avocat pour votre affaire complexe.
mais si le notaire était un escroc, la chambre des notaires aurait réagi autrement.
cdt

Par **Shannel**, le **09/10/2012** à **15:33**

La chambre des notaire mon dit eu meme que la notaire me men et marnaque il mon juste conseillier de prendre un avocat

Par **janus2fr**, le **09/10/2012** à **15:42**

[citation]La chambre des notaire mon dit eu meme que la notaire me men et marnaque[/citation]
Etonnant, car ce n'est pas le langage habituel des chambres des notaires...
Si la chambre était convaincue d'une "arnaque" de la part du notaire, elle aurait pris des mesures disciplinaires comme c'est son rôle.

Par **Shannel**, le **09/10/2012** à **15:50**

Ba non il non rien fait